

MJP/LJW - 12/8/82.-
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

RECTIFICATIF N° 83/263 du 20/04/1983
au Décret n°82/472/DAAF-SAP du 27/5/82
portant inscription au tableau d'avancement
des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture-Elevage-Génie Rural) Avancement
1981 et dressant la liste des fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté
à trois (3) ans. En ce qui concerne Mr.

NKOUKA Nazaire.-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.F.P.

.....
.....
Au lieu de :

Pour le 5° échelon à 2 ans

NKOUKA Nazaire B/Ville

L i r e :

Pour le 6° échelon à 2 ans

NKOUKA Nazaire B/Ville

Le reste sans changement./-

D.B.

D.C.F.

Par le Ministre
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUAMBE S. G. A.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1 - D.B.....2
SGCM/BC.....1 - D.C.F.....1
SGTFP/DFP....4 - S.G.A.E.....1
DAAF/DOS.....4 - D.A.....1
M.A.E.....1 - INTERESSE.....1

Brazzaville, 20 Avril 1983

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-